

KARATÉ MAKOTO

NICE SAINT-ROCH

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2021/2022

CADRE RÉSERVÉ À LA
COMPTABILITÉ

N° D'ENREGISTREMENT :

COLLER ICI LA
PHOTO DE
L'ÉLÈVE

ENFANT

ADULTE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : Prénom : Né(e) le : Sexe :

Responsable légal : M./Mme Profession :

Adresse :

Code postal : Ville : Etablissement scolaire :

Portable mère : N° professionnel mère :

Portable père : N° professionnel père :

Portable élève : N° fixe domicile :

Adresse mail (pour recevoir les infos du Club) :

N° de portable choisi pour recevoir les SMS du Club :

NOTA BENE : CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À LA PRATIQUE DU KARATE OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je, soussigné(e) Mme/M.

autorise mon enfant

né(e) le à

de nationalité

demeurant

code postal Ville

à pratiquer le karaté au sein du Club KARATÉ MAKOTO NICE SAINT-ROCH pour la saison 2020/2021

à apparaître à titre non spéculatif sur les pages web du site internet du Club ou autres réseaux sociaux élaborés par K.M.N.S.R. et m'engage sur l'honneur, en cas de piratage ou de malversation des sites, à ne pas poursuivre juridiquement les personnes représentant K.M.N.S.R., ainsi que celles déléguées à la mise à jour

Fait à, le :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Signature :

AUTORISATION POUR LES PERSONNES MAJEURES

Je, soussigné(e) Mme/M.

né(e) le à

de nationalité

demeurant

code postal Ville

autorise que mon image apparaisse à titre non spéculatif sur les pages web du site internet du Club ou autres réseaux sociaux élaborés par K.M.N.S.R. et m'engage sur l'honneur, en cas de piratage ou de malversation des sites, à ne pas poursuivre juridiquement les personnes représentant K.M.N.S.R., ainsi que celles déléguées à la mise à jour

Fait à, le :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Signature :

Note d'information : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement automatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Association.

RÈGLEMENT ADHÉSION SAISON 2021/2022

C O T I S A T I O N	BABY KARATE 3 - 5 ANS (2 cours par semaine)	210,00 €	
	PRIMAIRE / COLLEGE / KATA OU COMBAT COMPETITION (2 cours par semaine)	340,00 €	
	DEUXIEME/3ème ENFANT (primaire/collège/kata ou combat compétition 2 cours par semaine)	270,00 €	
	ETUDIANTS (sur présentation de la carte)	220,00 €	
	ADULTES (2 cours par semaine + B.P.K)	360,00€	
	ADULTES AVEC ENFANT(S) DANS LE CLUB (2 cours par semaine + B.P.HKS inclus)	320,00 €	
	FITNESS FORM'	220,00 €	
	GYM SEIGN'OR (2 cours par semaine)	190,00 €	
	DOCUMENTS FEDERAUX		
	Licence F.F.K. saison 2021/2022 (obligatoire)	37,00 €	
Passeport sportif F.F.K. (pour les compétiteurs et pour certifier les grades)	25,00 €		
TOTAL :			
TOTAL GENERAL :			

LA COTISATION EST DUE EN TOTALITE LE JOUR DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON SPORTIVE. TOUTEFOIS, DES FACILITES DE PAIEMENT PEUVENT ETRE CONSENTIES.

(Dans le cas contraire l'enfant ne sera autorisé à accéder en cours)

Modes de règlement :

- **Par chèque bancaire** : à l'ordre de « KARATE MAKOTO NICE SAINT-ROCH »
Inscription en début de saison sportive, possibilité de payer en quatre chèques, sans toutefois dépasser le 31 janvier 2022.
Inscription après le 31 décembre 2020, possibilité de payer en quatre chèques sans toutefois dépasser le 30 avril 2021.
- **En espèces** : la totalité sera exigée en un seul versement et un reçu vous sera délivré.
- **En coupons sport ANCV**

N° DE CHEQUE	MONTANT	DATE D'ENCAISSEMENT	DELAI
			À L'INSCRIPTION
			30 jours après
			60 jours après
			90 jours après
Nom figurant sur le ou les chèque(s), s'il est différent de celui de l'adhérent :			

En cas de paiement en plusieurs fois, il est précisé que le premier chèque comportera obligatoirement le minimum d'un quart de la cotisation, la totalité de la licence et, s'il y a lieu, du passeport sportif.

Inscription après le 1^{er} janvier 2022 : cotisation dégressive.
La licence et, s'il y a lieu le passeport, restent dus en totalité.